

## ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITE

### VERBATIM PRESIDENT

---

- **Vous avez souhaité que les Assises nationales de la Biodiversité soient ouvertes aux Scolaires et au Grand public. Quelles sont vos motivations ?**

*Dans le cadre de sa politique de préservation du cadre de vie et de la biodiversité, les élus de la Communauté Paris-Saclay ont décidé d'inscrire la sensibilisation des scolaires à l'environnement et au développement durable comme axe majeur de leur politique. Aussi, la Communauté Paris-Saclay travaille en partenariat avec la LPO Ile-de-France sur l'animation d'un programme pédagogique « Découvrons et accueillons la biodiversité à l'école » auprès de 66 classes des écoles des communes du territoire de la Communauté Paris-Saclay. Les enseignants et leurs élèves sont invités à réaliser un inventaire de la biodiversité au sein de leur école pour aboutir à des réalisations concrètes d'aménagements favorables à la nature de proximité (nichoirs, mangeoires, abris...).*

*Par ailleurs, la Communauté Paris-Saclay fête cette année le 10<sup>ème</sup> anniversaire des Randos durables, événement d'envergure intercommunale dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Chaque année, le temps d'un week-end de printemps, les habitants des 27 communes de l'Agglomération sont invités à découvrir les richesses naturelles locales au travers d'une cinquantaine de randonnées et visites découvertes organisées sur l'ensemble du territoire et animées par près d'une centaine d'acteurs associatifs, institutionnels, communaux, ... Et notre partenaire La Ferme de Viltain accueille sur ce même week-end le Village d'animations pédagogiques où les familles peuvent participer à des ateliers de sensibilisation sur le thème de la préservation de la biodiversité. On y trouve également une librairie éphémère sur le thème de l'environnement et du développement durable, des expositions, des rencontres avec des auteurs de renom, ...*

*En complément de cet événement destiné à un public familial, les enseignants des écoles des 27 communes de la Communauté Paris-Saclay sont invités, avec leurs élèves de CM1 et CM2, à découvrir le Sentier d'Interprétation Agricole (Saclay) situé à proximité immédiate de la Ferme de Viltain qui participe à la connaissance de l'agriculture du Plateau de Saclay, sa diversité, ses productions et à la compréhension de la manière dont l'agriculture contribue à l'identité de notre territoire.*

*La Communauté Paris-Saclay soutient également le projet de création d'un observatoire ornithologique sur les Etangs de Saclay, ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique), celui-ci contribuant à la sensibilisation des habitants du territoire et des scolaires de l'ensemble des écoles des communes du territoire à la préservation des richesses naturelles locales. Le projet est porté par la Mairie de Saclay en partenariat avec la Communauté Paris-Saclay, l'Etat, les associations environnementales (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Association des Etangs et des Rigoles, NaturEssonne), et les syndicats de rivière.*

*La Communauté Paris-Saclay soutient par ailleurs la Ferme pédagogique du Bel Air à Villiers-le-Bâcle qui accueille des classes pour des activités autour de la faune et de la flore, et autour de la production agricole et des produits alimentaires.*

- **Quel rôle pensez-vous que les collectivités peuvent jouer en faveur de la biodiversité ?**

*La Communauté Paris-Saclay a un rôle clé à jouer en tant qu'acteur de proximité, moteur du changement. Elus, acteurs locaux et habitants sont des partenaires réunis pour renforcer les projets vertueux, susciter la mobilisation, entrainer dans leur sillage l'ensemble de la société. Le projet de territoire de la Communauté Paris-Saclay est à mes yeux une parfaite illustration de la nécessité de convergence et de mobilisation des acteurs qui œuvrent au plus près du terrain en faveur de l'information des publics sur les enjeux environnementaux du territoire.*

*Les collectivités et la centaine de partenaires réunis à l'occasion de cette 9<sup>ème</sup> édition des Assises nationales de la Biodiversité exercent leur mission avec un souci de capitalisation et de transfert de bonnes pratiques favorables à l'essaimage. Nous avons un monde à construire, nous avons à répondre collectivement au défi de la transition écologique de notre territoire.*

- **De quelle manière la Communauté Paris-Saclay s'engage-t-elle dans le développement durable et l'environnement ?**

*La protection de l'environnement et du cadre de vie est une attente forte de la population locale, majoritairement urbaine, qui trouve sur le territoire des paysages de qualité et des espaces de respiration. Aussi, en complément des actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires et du Grand public, du soutien à la création d'un observatoire ornithologique, la Communauté Paris-Saclay travaille sur les mesures d'exposition de la population au bruit et, la qualité de l'air. Elle s'est par ailleurs engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial important avec 123 actions de terrain.*

- **Que propose concrètement la Communauté Paris-Saclay en termes de financement en faveur de la préservation de la biodiversité ?**

*Les élus viennent d'adopter la création d'un fonds de soutien destiné à soutenir les actions conduites par les communes du territoire de la Communauté Paris-Saclay en termes de développement durable (dans le cadre de la Semaine européenne du Développement durable, du 30 mai au 5 juin 2019). La protection de la biodiversité (espaces naturels et espèces) figure en bonne place parmi les thématiques retenues.*

- **La Communauté d'agglomération regroupe 27 communes : comment travaillez-vous concrètement avec elles ?**

*Le Bureau communautaire, l'organe de préparation des décisions majeures qu'engage l'agglomération, réunit les 27 maires des villes et responsables d'une délégation spécifique. Le Conseil communautaire prend les décisions relatives à l'exercice des compétences de l'agglomération. Les Commissions interviennent en amont du Conseil communautaire et sont chargées d'instruire les projets et les affaires relevant de leur compétence. La Commission Développement durable / Transition énergétique / Hydraulique / Agriculture / Protection de l'environnement rend un avis consultatif.*

*En complément, un réseau de Référents Développement durable s'est naturellement créé au sein des élus des communes en charge du Développement durable et des agents techniques des communes. Ces référents font le lien avec les personnes bénévoles ou les associations environnementales locales.*

- **Comment l'Agglomération rend-elle compatible ses aménagements et la préservation de la biodiversité ?**

*Les élus de la Communauté Paris-Saclay se sont engagés au travers du Projet de territoire à développer des pôles économiques, de recherche, d'enseignement et résidentiels de tous premiers plans à l'échelle francilienne, tout en préservant la qualité de son patrimoine et de ses paysages. Le maintien de cet équilibre est notamment conditionné par l'instauration d'une gouvernance exigeante et partagée avec plusieurs partenaires institutionnels, selon leurs compétences : l'Etat, la Région Île-de-France, le Département de l'Essonne, l'EPA Paris-Saclay ... La Communauté Paris-Saclay mobilisera toutes ses ressources et ses*

*partenariats pour organiser spatialement les activités et les quartiers d'habitat mixte, conviviaux et bien équipés en services de proximité. Elle privilégiera la densité des programmes et l'intensité de vie autour des pôles d'échanges, pour préserver ailleurs les espaces naturels, agricoles et forestiers et lutter contre l'étalement urbain.*

- **Quels sont les leviers utilisés par l'Agglomération pour protéger l'agriculture et accompagner son développement ?**

*Les espaces agricoles du territoire contribuent à son identité paysagère : paysages d'openfield du plateau de Saclay ou de Nozay, plaine maraîchère de Saulx-les-Chartreux, coteaux et buttes boisées caractéristiques du Hurepoix, etc. La proximité du tissu urbain est à la fois un atout pour l'agriculture, qui dispose d'un fort potentiel de développement de ses circuits de commercialisation de proximité, mais génère également des nuisances et certaines difficultés. Dans un contexte de pression urbaine et d'évolution rapide, l'Agglomération veut protéger l'agriculture, préserver ce paysage varié et de qualité et le mettre en valeur au travers notamment de programmes d'action pour les espaces protégés et les circuits courts.*

- **Que pouvez-vous nous dire sur la ZPNAF ?**

*La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris crée une zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) sur le territoire de Paris-Saclay. Cette zone sauvegarde et protège totalement les espaces naturels et agricoles qui la composent. Ce dispositif législatif tout à fait unique en France, préserve les exploitations agricoles dans le périmètre concerné, et concilie agriculture et respect de l'environnement en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés et naturel du territoire. La ZPNAF représente 4 115 hectares protégés dont 2 469 hectares consacrés exclusivement aux activités agricoles et 1 646 hectares composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles. Le 11 octobre dernier, la charte relative à la ZPNAF a été signée par l'EPA Paris-Saclay, les acteurs institutionnels locaux et représentants du monde agricole. Elle vient ainsi compléter le Programme d'action qui assure la pérennité des activités agricoles du territoire et confirme la vocation agricole du Plateau de Saclay.*